

### **Pêche aux oursins**

Le CRPMEM de Corse et les quatre prud'homies de Corse informent de la modification des dates de la pêche aux oursins sur le littoral Corse conformément à l'arrêté n° 2012324-0001 du 19 novembre 2012. À savoir :  
*« La pêche aux oursins, quel que soit son mode de capture, est interdite sur l'ensemble du littoral Corse du 16 avril au 14 décembre de chaque année ».*